

N°DBCA-2023-044

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PRESTATION DE COACHING INDIVIDUEL POUR LES CADRES DU SDIS 76

Le 29 août 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Préserver, optimiser et adapter la Ressource Humaine</i>	<i>Améliorer les conditions de travail Permettre l'épanouissement professionnel</i>

*

* *

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Dans le cadre du projet d'établissement, notamment la construction du Service départemental d'incendie et de secours de demain, un processus de formation et d'accompagnement des cadres sur la base de l'innovation managériale a été initié au sein de l'établissement depuis le printemps 2022.

Le Sdis 76, souhaite pouvoir proposer à une partie de ses agents en position d'encadrement des actions de coaching professionnel individuel. Ce dispositif a pour but de permettre à l'agent, bénéficiant de la prestation, de mobiliser ses propres ressources, de développer son potentiel et ses compétences en adéquation avec les attentes de la collectivité pour les missions qui lui sont confiées.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 mai 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 16 juin 2023 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 20161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

La consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée de 3 ans.

Les montants pour la durée de l'accord-cadre sont les suivants :

- Montant minimum : 300 000 € TTC
- Montant maximum : 800 000 € TTC

24 offres ont été reçues et analysées selon les critères de jugement des offres définis ci-dessous :

N°	Description	Pondération
1	Prix	50 points
2	Valeur technique	50 points
Pondération totale des critères d'attribution :		100

*
* *

La Commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 29 août 2023 et a attribué l'accord-cadre au groupement dont le mandataire est la société ORREA pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230829-DBCA-2023-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

Affichage : 29/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 29/08/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER